

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance 12 mai 2023

1. Désignation du représentant de la commune au conseil d'exploitation de la régie des eaux
2. Tarifs cantine et garderie pour la Rentrée 2023 et approbation du règlement intérieur du périscolaire
3. Questions diverses

Présents : Mmes Claude COMET, Diane BERGEOT, Paulette JOURDAN, Nicole NOËL, Martine MOINE,

MM. Jean-François BIJOT, Patrick ARALDI, Williams BLANCAFORT, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH.

Excusés : Thierry CAILLOT

Thomas Gonthier pouvoir Patrick ARALDI

Sandy PAILLAT pouvoir Diane BERGEOT

Secrétaire de séance : Mme Diane BERGEOT

Le conseil est ouvert à 19 H 02 et clos à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 mai 2023

Le compte rendu de la séance du 12 mai 2023 n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité des présents, moins 1 abstention.

1. Désignation du représentant de la commune au conseil d'exploitation de la régie des eaux

Mme la Maire rappelle que la Communauté de communes, pour répondre à l'interpellation qui lui a été faite par certains maires concernant la présence, au conseil d'exploitation de la régie de

l'eau, d'élus travaillant dans une société locale de BTP, demande à la Commune de nommer de nouveaux conseillers pour la représenter.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité des présents, décide de nommer pour la représenter au conseil d'exploitation de la Régie de l'eau :

- Titulaire : M. Sylvain DE FAZIO,
- Suppléante : Mme Claude COMET.

Cette délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet,
- Mme la Présidente de Bugey Sud.

2. Tarifs cantine et garderie pour la Rentrée 2023 et approbation du règlement intérieur du périscolaire

Mme la Maire propose de prendre une délibération pour fixer les tarifs cantine et garderie pour la Rentrée de septembre 2023.

CANTINE :

Mme la Maire précise le prix d'achat actuel des repas par la Commune à la société Leztroy.

- Repas classes maternelles TTC : 4.38 €
- Repas classes primaires TTC : 4.54 €
- Repas adultes TTC : 4.85€

A ce prix initial s'ajoutent pour la Commune tous les frais de chauffage et d'entretien des locaux, ainsi que les salaires de l'équipe périscolaire.

A ce jour les parents paient pour midi (délibération du 11 juillet 2022)

- Prix de repas incluant cantine et garderie

| | |
|--------------|--------|
| Coeff < 1000 | 5.28 € |
| Coeff > 1000 | 5.99 € |

Il est à noter que 40 % des familles bénéficient d'un quotient familial < à 1000.

GARDERIE

Les tarifs actuels sont de :

- 1 € la demi-heure pour coefficient familial inférieur à 1000,
- 1,75€/ demi-heure pour un coefficient familial supérieur à 1000.

Un écrêtement est pratiqué pour tous à partir de la « consommation » de 40 plages de garderie :

- Soit un forfait mensuel de :
 - o 40 € pour un coefficient inférieur à 1000
 - o 70 € pour un coefficient supérieur à 1000.

Le cout de la garderie, comme celui de la cantine, a augmenté en raison de l'augmentation générale des couts d'électricité, d'entretien, et des frais de personnels.

Pour tenir compte des difficultés des parents dans une période d'inflation généralisée, Mme la Maire propose de poursuivre l'accompagnement et l'effort de la commune auprès des parents et de :

- **Laisser inchangé le prix global du midi**, incluant la cantine et la garderie, soit,

| | |
|--------------|--------|
| Coeff < 1000 | 5.28 € |
| Coeff > 1000 | 5.99 € |

- **De laisser inchangé le tarif garderie, soit :**

- o 1 euro la demi-heure pour un coefficient inférieur à 1000
- o 1,75 euro la demi-heure pour un coefficient supérieur à 1000.

- **De diminuer à 30 plages (au lieu de 40) nombre de plages horaires** pour atteindre un prix forfaitaire mensuel soit,

- o 30 euros pour un coefficient familial inférieur à 1000.
- o 52,5 euros le forfait pour un coefficient supérieur à 1000.

Par ailleurs, Mme la Maire propose au Conseil de valider la proposition de règlement périscolaire pour l'année 2023/2024. (règlement joint).

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix « Pour » cette proposition et 6 voix portant une proposition alternative (augmentation de 5% du tarif des repas, 30 plages de garderie pour un écrêtement) :

Fixe les tarifs, applicables au 1^{er} septembre 2023 comme suit :

- **Temps de midi et repas :**

| | |
|--------------|--------|
| Coeff < 1000 | 5.28 € |
| Coeff > 1000 | 5.99 € |

- **Tarif garderie :**

- 1 euro la demi-heure pour un coefficient inférieur à 1000
- 1,75 euro la demi-heure pour un coefficient supérieur à 1000.

- **A partir de 30 plages horaires de garderie, application d'un forfait de :**

- 30 euros le forfait pour un coefficient familial inférieur à 1000.
- 52,5 euros le forfait pour un coefficient supérieur à 1000.

- **Valide le règlement périscolaire** pour l'année 2023/2024. (le règlement sera envoyé lors des inscriptions)

- **Donne** tout pouvoir à Mme la Maire pour faire appliquer ces tarifs ;

- **Dit que** la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet.
- M. le trésorier de la commune